

Feuillet d'information pour les parents

Demande d'un programme éducatif spécialisé

En tant que parents, vous souhaitez le meilleur pour votre enfant. Si votre enfant a des besoins particuliers, un programme éducatif spécialisé pourrait être utile. Ce feuillet d'information explique comment déposer une demande pour un tel programme.

Étape 1: Vous avez déjà eu des premiers entretiens

- **Contact avec l'école responsable:**
 - ✓ L'enseignant ou l'enseignante de la classe de votre enfant a discuté avec vous de vos préoccupations et des besoins potentiels en matière de soutien pédagogique spécialisé. Un membre du service de soutien pédagogique spécialisé a travaillé avec votre enfant et a confirmé que la demande est pertinente pour votre enfant.
 - ✓ Si votre enfant est sur le point d'être scolarisé, vous avez discuté avec l'enseignant ou l'enseignante responsable de la coopération ou avec la direction de l'école primaire responsable.
- **Entretien avec le personnel pédagogique spécialisé:** vous avez été conseillé par un service de soutien précoce ou dans un jardin d'enfants scolarisé. Ces services peuvent également vous aider dans le processus de demande.

Étape 2: Dépôt de la demande

- **Formulaires et documents:** l'école responsable peut vous fournir les formulaires et les informations nécessaires pour déposer la demande. Rassemblez tous les documents requis. Vous décidez si vous souhaitez joindre des rapports médicaux ou des rapports pré-scolaires, par exemple. Il est important de comprendre et d'évaluer votre enfant de manière optimale. Les observations, les diagnostics et les conseils d'autres professionnels qui connaissent également votre enfant peuvent nous aider. Une renonciation au secret professionnel à l'égard de ces services peut conduire à une clarification plus rapide.
- **Dépôt de la demande:** l'école ou le service de soutien précoce vous aidera à remplir la demande. Tous les parents ayant l'autorité parentale doivent la signer. Assurez-vous que tous les documents que vous souhaitez transmettre sont joints. L'école transmet la demande au bureau de l'éducation d'Albstadt et joint également son propre rapport.

Étape 3: Évaluation et décision

- **Examen de la demande:** le bureau de l'éducation décide si un rapport d'expertise doit être commandé. Vous recevrez un courrier du bureau de l'éducation à ce sujet.
- **Évaluation par des experts:** votre enfant sera évalué par des experts pour déterminer les besoins en matière de soutien pédagogique spécialisé.
- **Décision:** après l'évaluation, vous recevrez un courrier du bureau de l'éducation vous informant si votre enfant a droit à un programme éducatif spécialisé.

Étape 4: Choix du lieu d'apprentissage

- **Lieu d'apprentissage inclusif dans une école régulière:** si votre enfant a droit à un programme éducatif spécialisé, vous pouvez choisir l'inclusion dans une école régulière. Votre enfant sera enseigné et recevra un soutien supplémentaire de l'école et du personnel pédagogique spécialisé. En règle générale, d'autres enfants ayant des besoins en matière de soutien pédagogique spécialisé sont également enseignés dans cette école. Voir la conférence sur les parcours éducatifs.
- **Centre de soutien pédagogique spécialisé et de conseil (SBBZ):**
Vous pouvez choisir le lieu d'apprentissage au SBBZ. Le SBBZ offre un enseignement individualisé adapté aux besoins et aux capacités spécifiques de chaque enfant ayant des besoins en matière de soutien. Les enseignants sont spécialement formés.

Informations importantes

Conférence sur les parcours éducatifs en cas de demande d'inclusion

- **Invitation par le bureau de l'éducation:** après la détermination du droit à un programme éducatif spécialisé, le bureau de l'éducation organise une conférence avec vous, une conférence sur les parcours éducatifs. Il s'agit d'une réunion avec vous, le bureau de l'éducation et les écoles. Les possibilités et les conditions pour le lieu d'apprentissage inclusif dans une école régulière sont discutées.
- **Conseil et décision:** pendant la conférence, vous recevrez des conseils et un soutien pour prendre une décision sur le lieu d'apprentissage de votre enfant.
- **Pas de droit à une école spécifique:** il est important de savoir qu'il n'y a pas de droit à une école spécifique en cas d'inclusion. L'école proposée doit avoir de la place et être équipée pour répondre aux besoins de votre enfant.

Centres de soutien pédagogique spécialisé et de conseil privés

- Si le SBBZ souhaité est un établissement privé, vous devez également déposer une demande auprès du bureau de l'arrondissement. Le SBBZ privé peut vous aider dans ce processus.

Résumé

La demande d'un programme éducatif spécialisé est une étape importante pour garantir que votre enfant reçoive le soutien optimal. Après la détermination du droit, vous avez le choix entre un SBBZ et un lieu d'apprentissage inclusif dans une école régulière. Les entretiens avec les personnes de l'école et la conférence sur les parcours éducatifs offrent une bonne occasion de s'informer sur les possibilités et les conditions et de prendre une décision.

Contact avec le bureau de l'éducation d'Albstadt:

Téléphone: 07431/9392110

E-mail: poststelle@ssa-als.kv.bwl.de

Sur notre site web, vous pouvez lire ce feuillet d'information dans une version sans obstacle et dans d'autres langues:

https://t1p.de/Merkblatt_SBA

